

PROGRAMME D'ACTIONS DE L'AGENDA 21 DE SAINT SELVE
Proposition de projets

ACTION n° 9.2 – Sensibilisation et réglementation liées au respect du bruit dans la commune

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Plus de solidarité et de cohésion

Objectif 3 : Garantir la cohésion sociale à travers l'accès aux fonctions communales (Logement abordable, transport, emploi, culture, nature)

Elu référent : Alain MORENO

Chef de projet : Sophie FRANCOIS (partie information site)

2 - LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : A l'heure où la population de notre commune est en augmentation (33% entre 2008 et 2011) il est plus que nécessaire de concilier les contraintes de chacun en terme de nuisances sonores.

Objectif : Sensibiliser la population de la commune à des pratiques plus respectueuse de l'environnement.

Descriptif du projet par étapes :

1. Mettre en place un arrêté municipal réglementant les périodes horaires de travaux adaptées.
2. Mettre en place des conventions avec les restaurants et les associations lors d'organisation de manifestation nocturne.
3. Adapter le matériel municipal (moins bruyant) à la réalisation des chantiers.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

| | | | |
|---|---|---|---|
|  |  |  |  |
| L'environnement | L'économie | La vie sociale | La bonne gouvernance |
| - Réduire les impacts sonores sur la faune et la flore. | | - Améliorer la qualité de vie de tous par une diminution des nuisances sonores. | - Garantir le respect des règles de vie en société. |

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 -MODALITE DE MISE EN OEUVRE :

Pilotage du projet :

Elu référent, Marie BERTRAND, Anne NIVARD, commune, garde champêtre.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2016 - 2020

| Principaux postes | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------|------|------|------|------|
| 1. Mettre en place un arrêté municipal réglementant les périodes horaires de travaux adaptées. | | | | | |
| 2. Mettre en place des conventions avec les restaurants et les associations lors d'organisation de manifestation nocturne. | | | | | |
| 3. Adapter le matériel municipal (moins bruyant) à la réalisation des chantiers. | | | | | |

Budget et financement :

| | |
|------------------------------------|---|
| Budget global estimé | 2 000 € |
| Proposition de plan de financement | Auto-financement : |
| | Financement externe : |
| | Partenaires et part prise à leur charge : |

4 -SUIVI DU PROJET - CRITERES D'EVALUATION :

| Indicateur 1 | Etat actuel | Résultat attendu |
|--------------|-------------|------------------|
| | | |
| Indicateur 2 | Etat actuel | Résultat attendu |
| | | |